



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE
UNEP/BUR/26
18 février 1986

FRANCAIS
Original: Anglais

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Madrid, 20 mars 1986

Ajustements proposés au budget 1986

Ajustements proposés au budget 1986^{1/}
Point 4 de l'ordre du jour

Section I, Chapitre 1: Coordination

| | 1986 | 1987 |
|--|-------------------|----------|
| | (en dollars E.U.) | |
| 1(a) (Personnel) | | |
| Relèvement du post de spécialiste de traitement des données ^{2/} de P-2 à P-4 | + 20,000 | + 20,000 |
| 1(b) (Consultants) | | |
| Employé supplémentaire (Recrutement local) G2 (5 m/m; 12 m/m) | + 4,500 | + 9,000 |
| 4. (Matériel) | | |
| Remplacement de l'unité centrale de traitement Wang | - | + 39,000 |

1/ S'ils sont approuvés par le Bureau, ces ajustements n'auront aucune incidence sur l'ensemble du budget et ne seront appliqués que lorsque les fonds non dépensés pour d'autres chapitres seront disponibles.

2/ Relèvement du grade de spécialiste en traitement des données

Le Plan d'action pour la Méditerranée a maintenant six centres situés autour de la mer Méditerranée, tous équipés d'ordinateur. Trois d'entre eux (Athènes, Sophia Antipolis et Monaco) ont un personnel spécialisé, les autres n'ont ni spécialiste ni programme de formation approprié ni de possibilité autre que celle de fonctionner à un niveau minimum. On ne dispose plus des services du Chef de l'Unité informatique du PNUE à Genève. Le spécialiste chargé du traitement des données a déjà présenté sa démission à date du 30 avril 1986. Il est donc urgent de pourvoir au poste. Le moment est maintenant venu de nommer un spécialiste à plein temps, d'un niveau minimum P-4, qui aurait la responsabilité de l'ensemble de la conception, de l'analyse et de la coordination des systèmes dans tout le réseau PAM. Il est demandé au Bureau d'autoriser le relèvement du poste de P-2 à P-4.

Section I, Chapitre 6 - Formation et échange d'information

| | 1986 | 1987 |
|--|-------------------|----------|
| | (en dollars E.U.) | |
| a. Coûts supplémentaires de l'Exposition itinérante | + 25,000 | + 10,000 |
| b. Appui à la réunion de préparation d'un modèle de statut concernant la participation des jeunes à la protection de la mer Méditerranée (conjointement avec Legacy, Washington D.C. Etats Unis) | + 28,000 | - |
| c. Vidéo-cassette sur la Réunion de la Jeunesse sur la protection de la mer Méditerranée, tenue à Carthagène | + 25,000 | - |

Recommandations de la Réunion d'experts sur le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Athènes 9-13 décembre 1985)

| | | |
|---|----------|----------|
| - UNEP/WG.125/10 (rapport), para. 18 "La réunion a pris note des prévisions budgétaires proposées pour la mise en oeuvre des programmes et mesures convenus pour 1986 - 1987 telles qu'elles avaient été présentées dans le document UNEP/WG.125/3, Add.1, et a été informée de l'intention du Secrétariat de demander au Bureau des Parties contractantes l'autorisation d'utiliser à cette fin le reliquat des fonds non dépensés pour 1985 pour les activités qui figurent à l'annexe VII". Un tel virement n'aurait aucune incidence sur un élément quelconque du Plan d'action. (par. 6 du rapport) | + 68,000 | + 61,000 |
|---|----------|----------|

 GRAND TOTAL

170,500

139,000

=====